



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-POS-168

Déposé le : 24.09.19

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Encourager l'assainissement énergétique des bâtiments? Oui! Mais pas sur le dos des locataires.

Texte déposé

Les propriétaires immobiliers peuvent profiter d'un programme attractif de subventions. Celui-ci encourage les travaux d'isolation et favorise la production d'énergie renouvelable dans le bâtiment. Ce programme s'adresse à tous les propriétaires de biens immobiliers situés dans le canton de Vaud.

Ces aides peuvent représenter jusqu'à 30% de l'investissement en cas de rénovation globale.

Ces rénovations d'immeubles contribuent activement à la réduction des émissions de CO₂. En effet, aujourd'hui, 46% de toute l'énergie consommée en Suisse est engloutie par le domaine du bâtiment.

Les subventions du Programme Bâtiment concernent les coûts des études préliminaires, les travaux d'isolation, d'installation de chauffage, installation de capteurs solaires thermiques. Le montant subventionné est plafonné à 50% du montant des travaux, ou dans le cas où le propriétaire effectue lui-même ses travaux, au coût du matériel. Les subventions sont en principe limitées à 500'000.- par bâtiment ou par installation technique. Au-delà, au cas par cas en fonction des budgets disponibles.

De plus, les travaux de rénovation énergétique sont déductibles des impôts, sans comptabilisation de la part subventionnée.

Une fois la demande déposée par le requérant grâce à un formulaire en ligne, la décision d'octroi est prise par la direction de l'énergie.

Lorsque les travaux d'assainissement énergétique ont lieu dans des immeubles locatifs, ils entraînent d'importants bouleversements pour les locataires. En effet, une grande partie des coûts de travaux sont répercutés sur les loyers conformément aux règles prévues par le droit fédéral (entre 50% et 70% des coûts; art. 269a, let. b CO et art. 14 OBLF). Ces augmentations de loyers ne sont pas entièrement compensées par les baisses des charges liées à la consommation énergétique. Ce sont donc, pour ces immeubles, l'Etat (par les subventions) et les locataires (par les hausses de loyer) qui financent la plus grande partie de ces coûts liés aux rénovations énergétiques.

Un phénomène encore plus inquiétant a été constaté ces dernières années sur le marché locatif vaudois: celui des résiliations pour grande rénovation. En effet, dans certains cas, lorsque le propriétaire envisage la réalisation de travaux de rénovation d'importance pour lesquels il bénéficie de subventions (isolation des façades, réfection des toitures, nouvelle installation de chauffage, remplacements des fenêtres, etc), il résilie les baux de l'ensemble des locataires de l'immeuble. Il est en effet souvent économiquement intéressant pour ces propriétaires de coupler les rénovations précitées avec des réfections complètes des appartements qui ne peuvent se réaliser avec la présence des locataires. Il faut bien imaginer que cela concerne souvent des dizaines d'appartements qui du jour au lendemain doivent se vider de leurs locataires.

Selon les soussigné.e.s, l'amélioration énergétique des bâtiments et, partant, la baisse d'émission de CO₂, ne saurait se faire sur le dos des locataires. Il ne saurait non plus être envisageable qu'un propriétaire exécutant des travaux subventionnés résilie les baux des logements occupés sous prétexte de la réalisation des dits travaux.

Sur la base des éléments qui précèdent, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat de modifier les conditions d'octroi des subventions du Programme Bâtiment de la manière suivante:

- lorsque l'immeuble concerné par la demande de subvention est composé de logement(s) loué(s), le requérant-propriétaire s'engage, dans le cadre de la demande formelle de subvention, à ne pas résilier les baux au motif que les travaux subventionnés doivent être réalisés, qu'ils soient couplés avec d'autres travaux ou non.
- Si le requérant-propriétaire ne respecte pas les engagements pris lors de la demande précitée, l'Etat est en droit de ne pas lui verser la subvention ou de lui en réclamer le remboursement.

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

X

┌

┌

Nom et prénom de l'auteur :

Jaccoud Jessica

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature

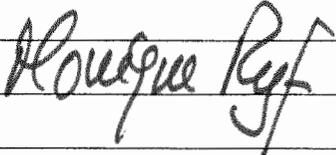
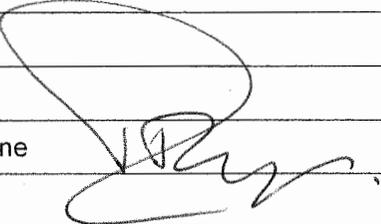
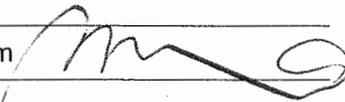
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Aminian Taraneh	Cherbuin Amélie	Dupontet Aline
Aschwanden Sergeï	Cherubini Alberto	Durussel José
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Balet Stéphane	Chevalley Jean-Rémy	Evéquoze Séverine
Baux Céline	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Berthoud Alexandre	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Betschart Anne Sophie	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Bettschart-Narbel Florence	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bezençon Jean-Luc	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Blanc Mathieu	Courdesse Régis	Gander Hugues
Bolay Guy-Philippe	Cretegyne Laurence	Gaudard Guy
Botteron Anne-Laure	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriades Alexandre	Gardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glare Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent

Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Jaquier Rémy	Neyroud Maurice	Ryf Monique 
Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schelker Carole
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwab Claude 
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Simonin Patrick
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Stürner Felix
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Suter Nicolas
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel 
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Masson Stéphane	Räss Etienne	Treboux Maurice
Matter Claude	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Meldem Martine	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Riesen Werner	Volet Pierre
Meyer Keller Roxanne 	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam 	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Montangero Stéphane 	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neumann Sarah 	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre